

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-602 DU 7 DECEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Emmanuel GOLOU
Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique de l'intérim de Madame
Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI
Ministre de la Santé, de la Protection Sociale
et de la Condition Féminine pour compter du
1er Décembre 1997.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

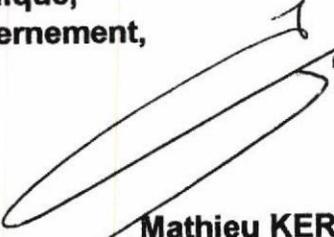
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 1^{er} Décembre 1997, Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine pendant l'absence de Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI.

Article 2 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 DECEMBRE 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 4- AN 4- CS 2- CC 2 - CES 2- HAAC 2- PMCAGRI 4- SGG 4-
MMEH- MSPSCF 6 AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JO.1.-